



**ASSOCIATION CULTUELLE DE
L'EGLISE PROTESTANTE UNIE DE LYON**

Association déclarée Loi 1905

**Siège social : 6 B Cours de la Liberté
69003 LYON**

SIÈGE SOCIAL

LYON

Le Thelemos
12-15, quai du Commerce
C.P. 50203
69336 Lyon cedex 09
Tél. 04 78 43 45 55
Fax 04 78 64 83 42

BUREAUX

PARIS

37, rue d'Amsterdam
75008 Paris
Tél. 04 78 43 45 55
Fax 04 78 64 83 42

VALRÉAS

22, cours Jean Jaurès
BP 115
84603 Valréas cedex 03
Tél. 04 90 35 05 97
Fax 04 90 35 37 17

VILLEFRANCHE s/SAÔNE

167, rue Charles Germain
69400 Villefranche s/ Saône
Tél. 04 74 68 37 43
Fax 04 74 60 62 56

www.orial.fr

**ASSOCIATION CULTUELLE DE
L'EGLISE PROTESTANTE UNIE DE LYON**
Rapports du Commissaire aux comptes
Exercice clos le 31/12/2013

Ce document contient 13 pages

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Membres de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- . le contrôle des comptes annuels de l'ASSOCIATION CULTUELLE DE L'EGLISE PROTESTANTE UNIE DE LYON, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- . la justification de nos appréciations,
- . les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil presbytéral. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association culturelle à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les actifs immobilisés sont évalués et amortis comme indiqué dans l'annexe, dans les règles et méthodes comptables. Nous nous sommes assurés que ces règles étaient bien respectées.
- Et nous avons pu, dans le cadre de notre audit, nous assurer que les subventions d'investissements, les legs, donations et dons sont utilisés conformément aux informations données dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil presbytéral et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Lyon, le 1^{er} avril 2014

Pour SAS ORIAL
Commissaire aux Comptes

Jean-Paul BOUVARD
Fondé de Pouvoirs



EGLISE PROTESTANTE UNIE DE LYON

6 B, cours de la Liberté

69003 - LYON

BILAN CUMULE AU 31/12/2013				
ACTIF		PASSIF		
	2013	2012	2013	2012
Immobilisations Nettes	7 333 526	7 228 716	3 247 971	3 247 971
Terrains Temples	746 016,83	746 016,8		
Constructions Temples & Agencements	7 576 511,62	5 199 932,97	2 005 099	2 005 099
Orgues Temples	588 214,59	588 214,59		
Mat de bureau Administration	29 146,02	29 146,02	-138 129	48 786
Immo en cours Grd T + Oullins	43 057,29	1 973 979	-161 604	-186 915
Amortissements immobilier	-1 649 420,30	-1 308 573	170 441	220 771
Caution loyers	3 350,00	6 151	2 011 608	475 146
Autres créances	90 926	99 748	490 565	690 412
Produit à recevoir	143 864	143 864	0	187 402
Fournisseurs débiteurs	3 817	3 817	480 000	500 000
Autres créances	225	225	10 565	3 010
Disponibilités	358 944	273 282	163 687	92 398
Charges à étaler Aumonerie	27 450	34 647	30 374	1 049 816
Charges constatées d'avance	5 815	940	1 000 809	1 000 809
			19 434	19 434
			29 573	29 573
TOTAL ACTIF	7 820 012	7 643 484	7 820 012	7 643 483
			TOTAL PASSIF	

EGLISE PROTESTANTE UNIE DE LYON

6B, cours de la Liberté 69003 - LYON

COMPTE DE RESULTAT CUMULE**2013**

	TOTAL 2013	TOTAL 2012
<i>Evangelisation Jeunesse</i>	89 988,10	57 162,67
<i>Fourniture energie</i>	78 642,15	75 551,20
<i>Loyers et charges</i>	60 974,15	62 242,22
<i>Entretiens reparations</i>	51 801,88	59 380,13
<i>Assurances</i>	10 297,45	17 376,57
<i>Documentation colloques</i>	7 316,55	7 576,26
<i>Honoraires</i>	18 988,63	19 081,19
<i>Moyens d'information</i>	6 581,13	11 510,53
<i>Dessertes paroissiales</i>	25 835,46	32 916,90
<i>Affranchissements telephones</i>	16 397,58	16 645,60
<i>Contributions Region Consistoire</i>	580 904,00	574 683,00
<i>Cotisation ASEMERF</i>	1 117,50	1 327,50
<i>Taxes foncieres</i>	14 388,00	25 473,19
<i>Salaires et charges</i>	293 196,66	248 914,54
<i>Activite lucrative Charges</i>	9 645,52	3 411,51
<i>Autres charges de gestion</i>	941,80	2 170,47
<i>Pertes sur cibles anterieures non versees</i>	0,00	0,00
<i>Frais financiers</i>	11 694,03	12 627,80
<i>Amort immobilisations</i>	340 846,90	194 918,10
<i>Valeur Nette Compt Immob cedees</i>	0,00	0,00
<i>Charges exceptionnelles</i>	0,00	505,00
<i>Dons solidarite Paroisses et autres assoc</i>	7 116,00	8 154,36
<i>Dons solidarite Region</i>	0,00	0,00
<i>Versements cibles</i>	0,00	0,00
<i>Engagement a realiser Subventions</i>	0,00	0,00
<i>Engagement a realiser Dons</i>	29 050,00	0,00
<i>Engagement a realiser Legs</i>	0,00	8 000,00
Total des charges	1 655 723,49	1 439 628,74
<i>Offrandes Nominatives</i>	634 833,62	580 131,85
<i>Offrandes Anonymes</i>	115 227,88	182 754,69
<i>Activites lucratives</i>	14 547,41	17 976,28
<i>Remboursement : Divers frais</i>	146 697,46	105 272,36
<i>Subventions d'exploitation</i>	0,00	0,00
<i>Subvention UNACERF Ministere</i>	261 403,26	232 482,24
<i>Subvention UNACERF et Autres</i>	101 975,23	68 562,41
<i>Produit divers de gestion</i>	10,82	6 639,23
<i>Revenus de locations des immeubles</i>	37 293,24	14 481,00
<i>Produits financiers</i>	2 217,57	2 991,48
<i>Ventes immobilieres</i>	0,00	0,00
<i>Dons et legs</i>	0,00	8 000,00
<i>Quote part subvention repris/immo</i>	87 299,19	25 639,78
<i>Dons solidarite Paroisses</i>	0,00	0,00
<i>Produits exceptionnels</i>	1 800,00	0,00
<i>Engagement repris fds dedies Subvention</i>	76 965,02	0,00
<i>Engagement repris fds dedies Dons</i>	0,00	0,00
<i>Engagement repris fds dedies Legs</i>	13 848,68	7 782,25
Total des produits	1 494 119,38	1 252 713,57
Resultat d'exploitation	-161 604,11	-186 915,17

A N N E X E

2 0 1 3

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2013 dont le total est de 7 820 012 €.

Et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat déficitaire de 161 604 €.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les comptes sont arrêtés par le Conseil presbytéral.

FAITS CARACTERISTIQUES

1) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les évènements significatifs de l'exercice 2013 dont les incidences comptables et financières sont plus amplement détaillées dans les informations de l'annexe, sont les suivants :

- Livraison des travaux de rénovation du Grand Temple

2) PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 – Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99.01 du Comité de la Réglementation Comptable (C.R.C) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

2.2 – L'évaluation des éléments de l'actif est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques, sous réserve des précisions fournies au § 2.3.

2.3 – Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivante :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence de méthodes comptables
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées ont été les suivantes :

- Ensembles immobiliers

L'évaluation des actifs immobiliers a été opérée selon les modalités ci-après :

- pour les biens apportés ou acquis depuis plus de 10 ans au 1^{er} janvier 2006 selon la valeur déclarée lors de l'opération de valorisation des biens détenus par l'association en 2001, sous déduction d'un amortissement annuel calculé au taux de 2% depuis 2001.

- pour les biens apportés ou acquis depuis moins de 10 ans selon la valeur portée à l'acte, sous déduction d'un amortissement annuel calculé au taux de 2% depuis l'acquisition ou l'apport du bien.

- Autres immobilisations corporelles

L'évaluation repose sur :

- l'inventaire dressé en 2001 et la valorisation fournie à cette date pour les biens concernés (orgues, mobiliers du Temple, mobilier de bureau...), auquel ont été ajoutés les biens acquis et clairement identifiés sur la période de 2001 à 2012, valorisés au prix d'achat sous déduction d'amortissements calculés selon un taux adapté à chaque nature de biens depuis la date d'achat jusqu'au 31 décembre 2012.

- La rémunération des ministres en poste et les charges sociales ou fiscales attachées est comptabilisée dans les charges de l'association. Cette inscription n'a aucune incidence sur le résultat dans la mesure où le financement de cette masse salariale relève réglementairement de l'Eglise réformée de France. Il est en effet constaté au compte de résultat un produit d'exploitation d'égal montant.

3) NOTES SUR LE BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE				
RUBRIQUES	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Acquisitions	Cessions Rebutis	
1-Immobilisations incorporelles				
Total 1				
2-Immobilisations corporelles				
. Terrains	746 017			746 016,83
. Constructions & Agencements	5 199 933	2 376 579		7 576 511,62
. Autres immobilisations corporelles	617 361			617 360,61
. Immobilisations en cours	1 973 979	456 475	2 387 397	43 057,29
Total 2	8 537 290	2 833 054	2 387 397	8 982 946
3-Immobilisations financières	6 150	200	3 000	3 350,00
Total 3	6 150	200	3 000	3 350,00
TOTAL GENERAL 1-2-3	8 543 440	2 833 254	2 390 397	8 986 296,35

ETAT DES AMORTISSEMENTS				
AMORTISSEMENTS	Amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Dotation de l'exercice	Cessions Rebutis	
1-Immobilisations incorporelles				
Total 1				
2-Immobilisations corporelles				
. Constructions et agencements	1 025 058	314 187		1 339 246
. Autres immobilisations corporelles	283 515	26 660		310 175
Total 2	1 308 573	340 847	0	1 649 420
TOTAL GENERAL 1-2	1 309 210	340 847	0	1 649 420

• La comptabilisation des immobilisations corporelles sur l'exercice 2013 repose sur les règles suivantes :

- ensembles immobiliers

Les ensembles immobiliers intégrés ou acquis sont évalués comme suit :

- Terrain : valeur portée à l'acte ou 20% de la valeur globale de l'ensemble immobilier lorsque l'évaluation du terrain n'est pas stipulée.
- Construction : prix de revient de la construction

Pour la comptabilisation des constructions, il est fait application des nouvelles dispositions issues du règlement 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable relatif à la dépréciation des actifs, notamment celles relatives aux ensembles immobiliers, à savoir la méthode de l'amortissement par composant.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- L'association s'est prévaluée de la méthode simplifiée, dite prospective, fondée sur la réallocation des valeurs nettes comptables, à savoir :
 - La ventilation des valeurs nettes comptables des ensembles immobiliers au 01/01/2006 entre les composants identifiés,
 - La définition d'un plan d'amortissement adapté à chaque composant,
 - La détermination de la dotation aux amortissements de chaque composant à partir de la durée d'utilisation résiduelle au 1^{er} janvier 2006.

- La nature des composants « constructions », les critères de valorisation des composants et des durées d'utilité sont résumés dans le tableau ci-après :

NATURE DU COMPOSANT	VALORISATION DU COMPOSANT	DUREE D'UTILITE
Structures et assimilés	80%	50 ans
Façade /Etanchéité/Toiture	10%	15 ans
Installations générales techniques	10%	20 ans

- Il est tenu compte sur le plan comptable de la valeur résiduelle des actifs immobiliers. **En conséquence, il n'est pas pratiqué d'amortissement sur les structures et assimilés des ensembles immobiliers anciens.**

- Autres immobilisations corporelles

Elles sont traitées en tant qu'éléments non décomposables, sans valeur résiduelle, et sont amorties sur leur durée d'utilité.

- Les amortissements des immobilisations sont calculés selon le mode linéaire au taux suivants :

Immeubles : 5 à 6.67 %

Agencement des immeubles : 4 à 10 %

Orgues : 4 à 10 %

Matériel de bureau et mobilier : 5 à 20 %

3.2. PROVISIONS

NEANT

3.3. ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT

• Néant

3.4. COMPTES DE REGULARISATION

Ils s'élèvent à l'actif à 33 265 €.

3.5. CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas. En fonction du risque encouru, une dépréciation est constatée pour chacune d'elles.

ETAT DES CREANCES ET DETTES					
RUBRIQUES	Montant brut	Dont		Dont	
		Sur Régions ER	Sur Autres	A moins d'un an	A plus d'un an
CREANCES					
1. Actif immobilisé					
- Prêts divers					
- Cautions					
2. Actif circulant					
- Créances sur Régions					
- Autres créances	90 926	45 433	45 493	90 926	0
TOTAL CREANCES	90 926	45 433	45 493	90 926	0
DETTES					
1. Emprunts et dettes financières	490 565	480 000	10 565	30 565	460 000
2. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	163 687		163 687	129 352	34 335
3. Dettes fiscales et sociales	3 222		3 222	3 222	
4. Autres					
- Dettes aux Régions					
- Autres dettes	27 152		27 152	15 790	11 362
TOTAL DETTES	684 626	480 000	204 626	178 929	505 697

3.6. VARIATIONS DES FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES

VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES			
SITUATIONS	au début de l'exercice	Affectations du Résultat 2012	au 31/12/2013 après affectation du résultat 2013
1. Fonds statutaires			
- Patrimoine intégré	3 247 971	0	3 247 971
Total fonds statutaires	3 247 971	0	3 247 971
2. Réserves statutaires ou contractuelles			
Total réserves statutaires			
3. Autres réserves			
- Réserve immobilisations	2 005 099	0	2 005 099
- Réserve générale	48 786	-186 915	-138 129
Total autres réserves	2 053 885	-186 915	1 866 970
TOTAL	5 301 856	-186 915	5 114 941

La variation des réserves correspond à l'affectation du résultat déficitaire 2012 de 186 915 €.

3.7. VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Aucune valorisation au titre des contributions volontaires bénévoles n'est effectuée.

4) NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires, même exceptionnelles par leur fréquence ou leur montant, sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'association sont comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

5) AUTRES INFORMATIONS :

5.1. LEGS ET DONATIONS EN COURS ET DONS

LEGS, DONATIONS ET DONS

LEGS ET DONATION		
	NOMBRE	VALEUR ESTIMEE EN K€
. Libéralités acceptées par le Conseil presbytéral en attente d'autorisation administrative	0	
<i>Dont legs acceptés en 2013</i>	0	
. Libéralités autorisées en attente de délivrance	0	0
<i>Dont legs autorisés en 2013 (Guillotière)</i>	0	0
TOTAL	0	0
<i>Dont libéralités à reverser aux régions</i>		

DONS MANUELS					
	AU	2 013			AU
	01/01/2013	Encaissés	Utilisés	Mis en fonds dédié	31/12/2013
DONS RECUS POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'EGLISE REFORMEE	0	698 633			698 633
UTILISATION DES DONS					
. Reversés à la Région			-580 904		-580 904
. Utilisés au fonctionnement de l'église locale et des paroisses			-117 729		-117 729
SS/TOTAL DES DONS AFFECTES AU FONCTIONNEMENT	0	698 633	-698 633		0
DONS RECUS POUR LA RENOVATION DU GRAND TEMPLE Réservé pour cette utilisation	72 340	22 379	-94 718		0
DONS RECUS POUR LA RENOVATION DE BANCEL Réservé pour cette utilisation		29 050		-29 050	0

5.2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

	AU 01/01/13	2 013		AU 31/12/13
		Encaissées	Mis en fonds dédié	
Subventions publiques	1 000 809	622 952	0	1 623 761
Pour la rénovation Grd Temple				

5.3. FONDS DEDIES

	AU 01/01/13	2 013		AU 31/12/13
		Mis en fonds dédié	Utilisés	
Relatif à des subventions et dons affectés				
Pour le Grand Temple	72 340	0	-72 340	0
Fds dédié / Subvention	0			0
Fds dédié / Dons	72 340		-72 340	0
Pour Bancel	16 757	29 050	-4 524	41 284
Fds dédié / Subvention	16 757		-4 524	12 234
Fds dédié / Dons		29 050		29 050
Relatif à des legs	21 849	0	-13 849	8 000
Pour le Grand temple	11 434		-11 434	0
Pour Bancel	8 000			8 000
Pour la paroisse d'Oullins	2 415		-2 415	0

5.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Indemnités de départ à la retraite

Aucune provision pour indemnités de fin de carrière, compléments de retraite des salariés n'a été constituée dans les comptes de l'association.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation
des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013**

Aux Membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Lyon, le 1^{er} avril 2014

Pour SAS ORIAL
Commissaire aux Comptes

Jean-Paul BOUVARD
Fondé de Pouvoirs

